

Avec le vieillissement de la population, les besoins dans certaines professions de santé devraient augmenter en Normandie. C'est le cas notamment des infirmiers libéraux dont les soins sont principalement sollicités aux âges avancés. Pour répondre à l'évolution attendue de la demande de soins de proximité d'ici 2035, il faudrait compter environ un millier d'infirmiers, 200 masseurs-kinésithérapeutes et 100 médecins généralistes supplémentaires. Dans le même temps, plus de 2 000 infirmiers, de 1 400 médecins généralistes et de 1 000 masseurs-kinésithérapeutes libéraux actuellement en exercice pourraient avoir cessé leur activité. Les besoins en professionnels de santé seraient donc importants pour maintenir une offre de soins équivalente à celle de 2023. Cependant, si les installations de professionnels de santé libéraux se poursuivent au rythme observé ces dernières années, elles pourraient permettre de compenser ces besoins, voire d'améliorer l'offre de soins sur le territoire.

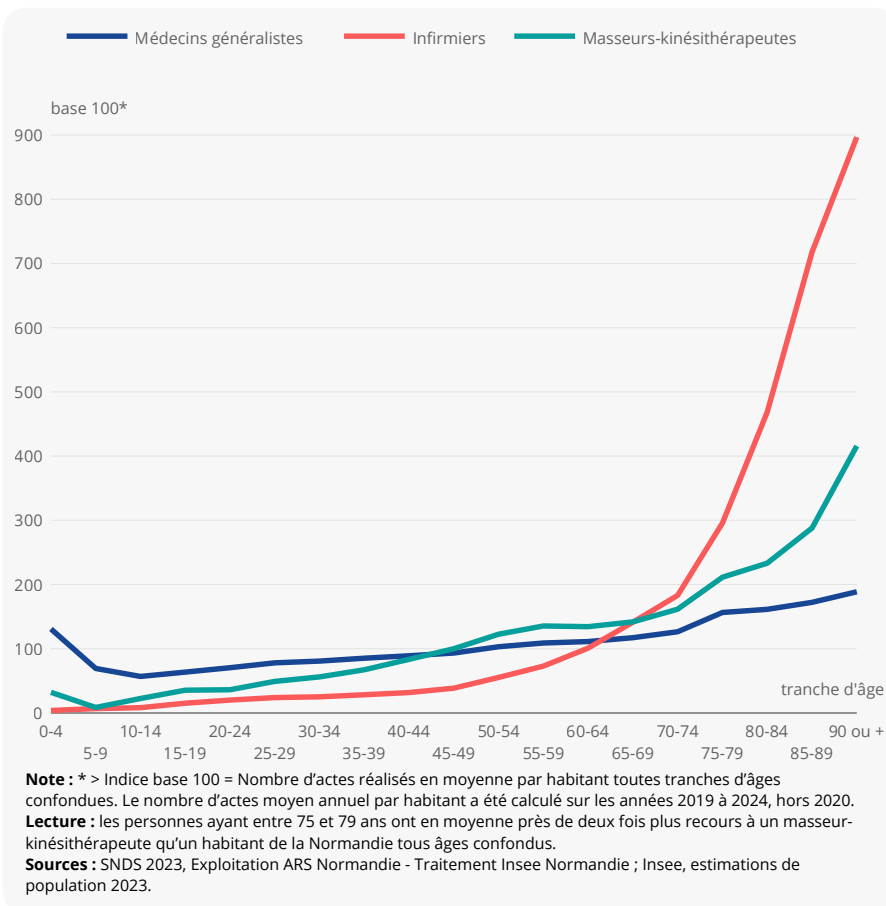
En partenariat avec :



Le recours aux soins infirmiers et de kinésithérapie augmente nettement après 60 ans

Avec le vieillissement de la population, les besoins en praticiens dans certaines professions de santé pourraient fortement augmenter dans les prochaines années. Le recours aux professionnels de santé varie en effet sensiblement selon l'âge des patients et la nature des soins concernés. Ainsi le recours à des soins réalisés par des infirmiers ou des masseurs-kinésithérapeutes augmente nettement après 60 ans ► **figure 1**. Le recours aux médecins généralistes augmente également avec l'âge, mais de façon plus modérée, les consultations restant assez régulières à tous les âges de la vie. Si huit Normands sur dix ont consulté un médecin généraliste libéral au moins une fois dans l'année, seulement quatre sur dix ont eu recours à un infirmier et un peu plus d'un sur dix (14 %) à un masseur-kinésithérapeute.

► 1. Nombre d'actes médicaux réalisés en moyenne par habitant selon la tranche d'âge



Après 75 ans, le recours aux infirmiers ou aux masseurs-kinésithérapeutes s'intensifie. Les personnes de 75 ans ou plus ont ainsi en moyenne cinq fois plus recours à un infirmier que l'ensemble des Normands, et près de trois fois plus à un masseur-kinésithérapeute. Par ailleurs, le recours à un masseur-kinésithérapeute est, quel que soit l'âge, plus important chez les femmes que chez les hommes. Or, elles sont proportionnellement plus nombreuses parmi la population âgée. Une situation comparable s'observe pour les soins infirmiers, à l'exception de la tranche d'âge 55-74 ans, où le recours des hommes est légèrement supérieur.

Avec le vieillissement de la population, l'évolution de la demande de soins nécessiterait un millier d'infirmiers libéraux supplémentaires d'ici 2035...

Le vieillissement de la population devrait entraîner une hausse importante des besoins en infirmiers et à un degré nettement moindre en médecins généralistes et en masseurs-kinésithérapeutes. À l'horizon 2035, la population normande pourrait stagner (-0,8 %) voire diminuer (-3,6 %) selon le scénario de projection retenu ► **méthode**. Mais quel que soit le scénario considéré, le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus augmenterait nettement, de 13 à 17 % à cet horizon. Cette population âgée pourrait alors représenter entre 133 000 et 167 000 personnes supplémentaires par rapport à 2023. Cette dynamique serait essentiellement portée par la forte croissance des plus âgés d'entre eux, donc de ceux qui recourent le plus aux soins. Entre 2023 et 2035, le nombre de Normands âgés de 75 ans ou plus augmenterait de 42 % à 49 % selon le scénario, soit entre 149 000 et 173 000 personnes supplémentaires. Dans l'Eure, cette hausse pourrait même atteindre 57 %.

À comportements de recours aux soins auprès des professions libérales inchangés par rapport à ceux observés sur la période récente, l'évolution démographique impliquerait une augmentation significative des effectifs nécessaires pour répondre à la demande de soins auprès des infirmiers libéraux : de l'ordre d'un millier supplémentaire d'ici 2035 par rapport à 2023 ► **figure 2**. En raison de la baisse, plus ou moins prononcée, de la population à l'horizon 2035, le recours aux masseurs-kinésithérapeutes et aux médecins généralistes augmentant plus modérément avec l'âge, les besoins en praticiens supplémentaires seraient moins importants dans ces professions (respectivement près de 170 et de 80).

► Encadré 1 – Une couverture en professionnels de santé libéraux inférieure à la moyenne nationale

Pour les professions de santé ou paramédicales exercées en tant que salarié, les densités observées en Normandie sont globalement proches de la moyenne nationale [Mura *et. al.* ► **pour en savoir plus**]. La région compte ainsi 2,5 masseurs-kinésithérapeutes salariés pour 10 000 habitants (2,8 au niveau métropolitain), 84 infirmiers salariés (contre 81) et 20 médecins salariés (contre 21). Ces densités sont homogènes entre les départements normands, à l'exception de l'Eure où elles sont nettement inférieures.

En revanche, les densités de professionnels exerçant en tant que libéraux sont souvent inférieures à la moyenne nationale. Cette situation est particulièrement marquée pour les chirurgiens-dentistes, profession pour laquelle la Normandie se situe au dernier rang des régions métropolitaines. Les ouvertures récentes de département d'ondologie dans les universités de Caen et de Rouen devraient contribuer à améliorer, à terme, l'offre de soins dans ce domaine. La Normandie figure aussi parmi les régions les moins dotées en masseurs-kinésithérapeutes libéraux (12^e rang avec 7,8 pour 10 000 habitants), en infirmiers libéraux (10^e avec 12,5) et en médecins généralistes libéraux (10^e avec 7,5). Les écarts avec le niveau métropolitain sont accentués dans certains départements, notamment l'Eure pour l'ensemble de ces professions. Les densités sont également faibles pour les masseurs-kinésithérapeutes et les médecins généralistes dans l'Orne, ou pour les infirmiers libéraux dans le Calvados.

Pour atteindre au minimum la densité moyenne métropolitaine dans tous les départements normands, il manquerait environ 700 infirmiers libéraux (principalement dans la Seine-Maritime, l'Eure et le Calvados), plus de 1 400 masseurs-kinésithérapeutes libéraux répartis dans tous les départements et plus de 300 médecins généralistes libéraux, dont la moitié dans l'Eure. Dans ce dernier département qui dispose de peu de grands centres hospitaliers en dehors du Centre Hospitalier Eure-Seine, près de 2 000 infirmiers salariés seraient nécessaires pour rejoindre la densité métropolitaine. Concernant les aides-soignants salariés et les médecins salariés, il manquerait respectivement 800 et 700 praticiens en Normandie pour atteindre la moyenne de France métropolitaine.

Ces effectifs supplémentaires ne résoudraient pas pour autant les difficultés d'accès aux soins de proximité ► **encadré 1**, soins aujourd'hui majoritairement assurés par des professionnels libéraux mais pouvant également être réalisés par des professionnels de santé ayant un statut de salarié dans des structures de proximité de type « centres de santé ».

Les trajectoires démographiques diffèrent selon les départements, notamment concernant la croissance plus ou moins marquée du nombre de seniors. Ces contrastes se répercutent sur la demande de soins et les besoins en professionnels de santé. Dans l'Eure, le nombre de personnes de 60 ans ou plus devrait s'accroître plus rapidement qu'au niveau régional

(entre 18 % et 22 % selon le scénario), avec une hausse particulièrement marquée des 75 ans ou plus. Pour répondre aux besoins liés à l'évolution de la population de ce département, environ 200 infirmiers supplémentaires seraient nécessaires d'ici 2035. Dans le Calvados, le nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus pourrait presque doubler à cet horizon et il faudrait 250 infirmiers libéraux en plus pour répondre à l'évolution de la population.

Dans la Seine-Maritime et le Calvados, les besoins en praticiens supplémentaires liés à l'évolution de la population pourraient représenter un volume important. Ces deux départements ont en effet un poids élevé dans la population régionale (respectivement 38 % et 21 % en 2023).

► 2. Besoins en professionnels de santé supplémentaires sur la période 2023-2035 en lien avec les cessations d'activité et l'évolution de la population

Professions	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie*
Médecins généralistes	345	195	205	100	605	1 435
<i>dont retraités</i>	215	145	145	80	430	1 015
<i>dont évolution de la consommation de soins**</i>	30	5	15	0	40	80
Infirmiers	660	455	585	265	1 125	3 090
<i>dont retraités</i>	205	110	210	95	370	990
<i>dont évolution de la consommation de soins**</i>	245	190	170	75	350	1 035
Masseurs-kinésithérapeutes	305	170	175	70	460	1 180
<i>dont retraités</i>	115	70	80	35	165	465
<i>dont évolution de la consommation de soins**</i>	50	25	30	5	65	175

Notes : * > En raison des arrondis, le total Normandie peut légèrement différer de la somme des départements.

** > Estimation des besoins liés à l'évolution de la population basée sur la moyenne des scénarios de projection « central » et « haut » (**méthode**).

Lecture : En Normandie, l'évolution de la population sur la période 2023-2035 pourrait nécessiter l'installation de 1 035 infirmiers pour faire face à l'évolution de la demande de soins. Par ailleurs, sur cette même période, 990 infirmiers pourraient partir à la retraite. En ajoutant les autres motifs de départs, le besoin global d'ici 2035 pourrait s'élever à 3 090 infirmiers.

Sources : Insee, Omphale 2022 ; SNDS 2023 - Exploitation ARS Normandie - Traitement Insee Normandie.

D'autre part, leur population devrait stagner à l'horizon 2035 (entre -2 % et +1 %) alors qu'elle baisserait dans les autres départements normands. La Seine-Maritime concentrerait ainsi un tiers des besoins en infirmiers et en masseurs-kinésithérapeutes libéraux de la région, en lien avec l'évolution de la demande de soins, et le Calvados un quart. Concernant les médecins généralistes, la Seine-Maritime concentrerait près de la moitié des besoins en praticiens supplémentaires et le Calvados plus du tiers.

... et près de 2 000 infirmiers libéraux sur le départ seraient à remplacer

Au-delà des besoins supplémentaires liés à l'évolution démographique, le maintien du niveau actuel de l'offre et de la qualité des soins suppose d'anticiper les cessations d'activité des professionnels actuellement en exercice. Toutes choses égales par ailleurs – c'est-à-dire en l'absence de changements majeurs dans les conditions d'exercice de ces professions – il serait ainsi nécessaire de remplacer les praticiens qui quitteront leur activité. Ces cessations d'activité sont, dans la plupart des professions, majoritairement liées à des départs en retraite ► **figure 3** ► **figure 4**. Elles peuvent également résulter des mobilités géographiques, des changements d'activité ou de nature d'exercice de cette activité (par exemple, lors du passage d'une activité libérale à une activité de praticien hospitalier). En Normandie, ces cessations d'activité pourraient concerner plus de la moitié des médecins généralistes libéraux exerçant en 2023 (54 %, soit environ 1 350), la moitié des infirmiers libéraux (49 %, soit 2 060) et quatre masseurs-kinésithérapeutes sur dix (39 %, soit un millier).

► Encadré 2 – À l'horizon 2035, plus de 8 200 infirmiers salariés et de 7 700 aides-soignants salariés pourraient avoir cessé d'exercer

En 2023, 103 800 salariés exercent en Normandie l'une des 22 professions médicales ou paramédicales appartenant au domaine de la santé telles que définies dans le Code de la santé publique. Les infirmiers constituent le principal effectif (28 000), devant les aides-soignants (26 300). Les médecins salariés (6 600) arrivent en 4^e position, derrière les aides médico-psychologiques au nombre de 12 300. Près de 850 masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs exercent en tant que salariés dans la région. Certains salariés cumulent parfois activité salariée et libérale, dans des proportions variables selon les professions. À titre d'exemple, près de 7 % des médecins généralistes au niveau national exercent sous ce double statut.

Les emplois salariés du domaine de la santé sont souvent concentrés dans quelques bassins de vie, notamment ceux où sont localisés des grands centres hospitaliers, universitaires ou non. Ainsi, la moitié des infirmiers, des médecins et des masseurs-kinésithérapeutes salariés normands exercent dans les bassins de vie de Rouen, Caen et du Havre. Ces territoires concentrent également près de quatre aides-soignants sur dix.

À l'horizon 2035, plus de quatre masseurs-kinésithérapeutes salariés sur dix et autant de médecins salariés pourraient avoir cessé d'exercer. Ces arrêts d'activité pourraient aussi concerner trois infirmiers salariés sur dix et trois aides-soignants salariés sur dix. Dans l'Orne, les cessations d'activité pourraient même concerner la moitié des masseurs-kinésithérapeutes et des médecins salariés ; dans l'Eure, plus de la moitié des médecins salariés. D'ici 2035, c'est donc environ 8 250 infirmiers, 7 750 aides-soignants, 2 800 médecins et 350 masseurs-kinésithérapeutes salariés qui pourraient avoir cessé d'exercer en Normandie.

Les cessations d'activité chez les salariés sont très majoritairement dues à un départ en retraite. C'est le cas pour la majorité des aides-soignants, des médecins (87 %) mais aussi pour plus des trois quarts des infirmiers (78 %). La part des retraites dans les cessations d'activité concernant les masseurs-kinésithérapeutes est en revanche nettement plus faible (41 %), deux tiers d'entre eux ayant moins de 40 ans en 2023. Leurs arrêts d'activité en tant que salarié en Normandie peuvent être liés au passage vers l'exercice libéral, à une mobilité géographique ou à une reconversion professionnelle.

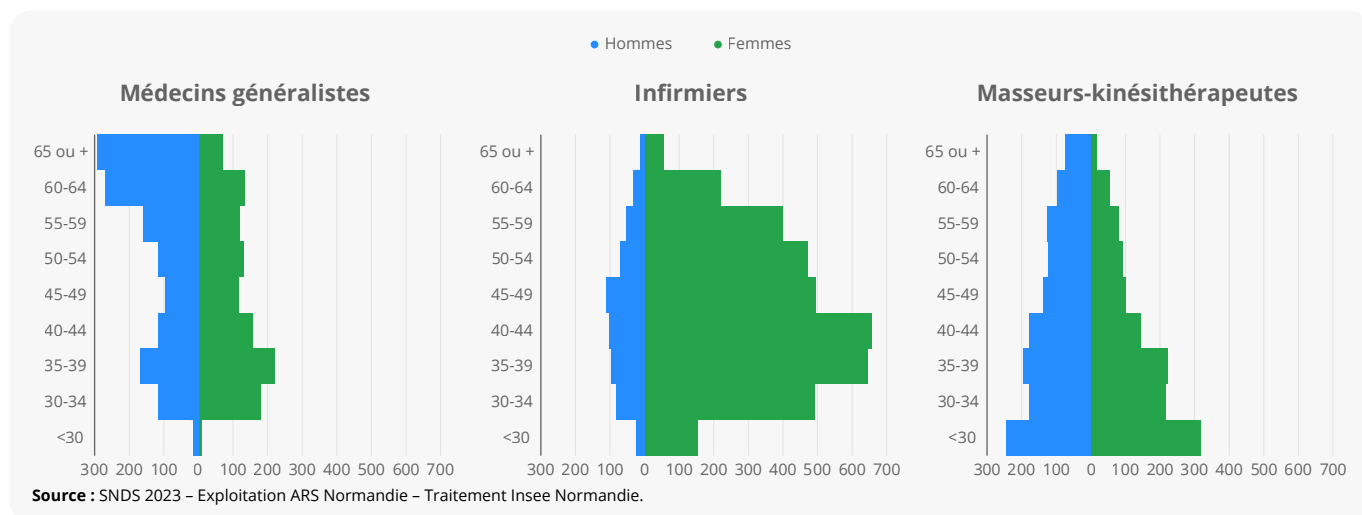
Plus de six médecins ornaïses sur dix en activité en 2023 devraient ne plus exercer d'ici 2035

Dans les départements normands, les taux de cessation d'activité à l'horizon 2035 des infirmiers et des masseurs-kinésithérapeutes libéraux seraient proches du niveau régional. En revanche, concernant les médecins généralistes, les cessations d'activité seraient nettement plus nombreuses dans l'Orne, où la part de praticiens âgés est plus importante que dans les autres départements (54 % de médecins généralistes âgés de 55 ans ou plus contre 42 % au niveau régional). Plus de six médecins ornaïses sur dix en activité en 2023 (62 %) ne devraient plus exercer d'ici 2035.

À l'inverse, le taux de cessation de médecins devrait être moins élevé dans le Calvados (49 %) en lien avec une part de médecins âgés plus faible (35 %).

Les départs en retraite constitueraient la principale cause de cessation d'activité d'ici 2035 : ils concerneraient les trois quarts des départs de médecins généralistes et près de la moitié de ceux des infirmiers libéraux (48 %) et des masseurs-kinésithérapeutes (46 %). L'écart observé entre les médecins et les deux autres professions s'explique notamment par une part des plus de 55 ans deux fois plus importante parmi les médecins généralistes libéraux (42 %) que parmi les infirmiers (18 %) et les masseurs-kinésithérapeutes (17 %).

► 3. Répartition des professionnels de santé libéraux par âge et sexe en Normandie



Les installations de professionnels de santé pourraient compenser les nouveaux besoins à venir

En cumulant les besoins liés aux remplacements des professionnels cessant leur activité et ceux induits par l'évolution de la demande de soins, il faudrait que près de 3 100 infirmiers, 1 400 médecins et 1 200 masseurs-kinésithérapeutes s'installent d'ici 2035 en Normandie. Les besoins seraient proportionnellement plus élevés pour les infirmiers : ils correspondent aux trois quarts des effectifs présents en 2023. Viennent ensuite les médecins généralistes (58 % des effectifs), puis les masseurs-kinésithérapeutes (47 %).

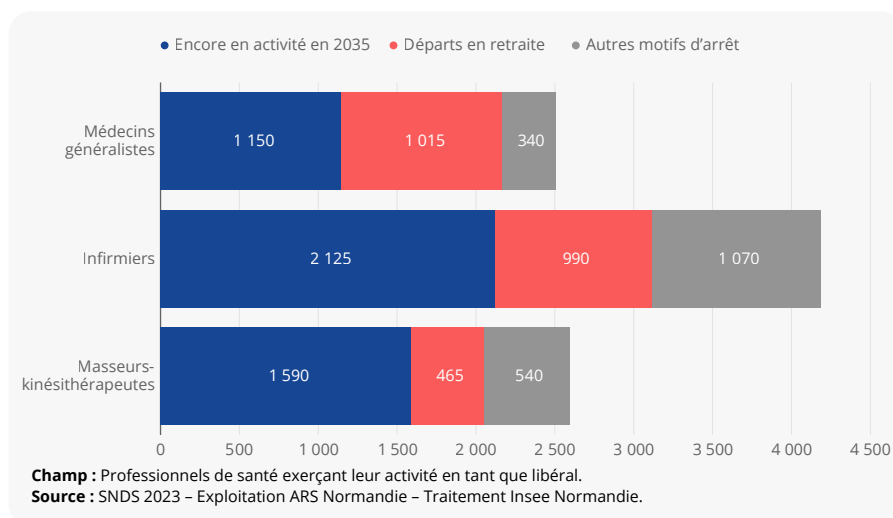
Cependant, si les installations se poursuivent jusqu'en 2035 au même rythme que sur la période récente (2019-2024), elles pourraient – à condition d'être pérennes et sans changement dans la cadence de soins – compenser les besoins estimés et permettre le maintien d'une offre de soins de proximité équivalente à celle de 2023, voire supérieure. En effet, une prolongation des tendances récentes signifierait l'installation d'environ 1 800 médecins généralistes entre 2023 et 2035. Les nombres d'infirmiers et de masseurs-kinésithérapeutes ont fortement augmenté au cours des dernières années. Si la tendance se poursuit, 4 000 installations d'infirmiers et 3 000 de masseurs-kinésithérapeutes pourraient s'effectuer sur la période 2023-2035. ●

Anne-Sarah Horvais, Alexis Lancel, Bruno Mura (Insee)



Retrouvez davantage données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► 4. Effectifs en 2023 et projections d'arrêt d'activité libérale à l'horizon 2035 en Normandie



► Méthode

Dans cette étude, le **domaine de la santé** couvre l'ensemble des 22 professions de médecins et assimilés et des professions paramédicales telles que définies dans le Code de la santé publique. Une personne est dite **salariée de la santé** si son poste principal exercé en tant que salarié correspond à l'une de ces professions. Les médecins salariés rassemblent ici les médecins hospitaliers sans activité libérale (hors internes) et les médecins salariés non hospitaliers, soit les codes 344A et 344B de la nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) 2003. Les infirmiers salariés regroupent les cadres infirmiers (code 431A de la PCS), les infirmiers psychiatriques (431B), les puéricultrices (431C), les infirmiers spécialisés (431D) et les infirmiers en soins généraux (431F).

Les **besoins en professionnels de santé** à l'horizon 2035 ont été calculés en estimant les **arrêts d'activité** d'ici 2035 des professionnels en activité en 2023. Des taux de départs à chaque âge ont été déterminés à partir du suivi de ces professionnels sur la période 2020-2024. La population de professionnels de 2023 a ensuite été « vieillie » année par année jusqu'en 2035 en appliquant les taux de départs sur les effectifs par âge de chaque année. Concernant les départs en **retraite**, il a été considéré qu'avant un certain âge, variable selon la profession, il n'y avait aucun départ en retraite et que passé un certain âge, variable aussi selon la profession, tous partaient en retraite.

Les besoins en professionnel de santé liés à l'**évolution de la demande de soins** ont été déterminés à partir des projections de la population à l'horizon 2035 selon deux scénarios du modèle de projection **Omphale**. Les évolutions de population par sexe et tranche d'âge quinquennale à cet horizon ont été appliquées à la demande de soins observée sur la période récente. Cette demande de soins correspond au nombre d'actes ou de consultations réalisées en moyenne par an et par habitant selon la tranche d'âge et le sexe sur la période (2019-2024, hors 2020). Cette demande peut être limitée par les difficultés d'accès aux professionnels de santé. Les besoins en professionnels liés à l'évolution de la demande de soins ont été estimés à partir du nombre d'actes réalisés en moyenne par un professionnel sur cette même période récente.

► Sources

La source utilisée pour les salariés du domaine de la santé est la **base Tous salariés** issues des déclarations administratives des entreprises.

Les sources utilisées pour les professions exercées en tant que libéral sont des extractions du **Répertoire Partagé des Professionnels intervenant dans le système de Santé** (RPPS) ou de bases du **Système National des Données de Santé** (SNDS) réalisées par l'Agence régionale de santé Normandie. Les effectifs comptabilisés peuvent différer légèrement entre les deux sources en raison de définitions ou de dates de référence différentes.

► Pour en savoir plus

- **Horvais A-S., Lancel A., Mura B.**, « [Offre de soins en Normandie : Étude prospective des besoins en professionnels de santé à l'horizon 2035](#) », Insee Dossiers Normandie n° 25, juin 2026.
- Rubriques « [Publications](#) » et « [Données](#) » du site de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees).
- « [Données statistiques publiques en santé et social](#) », Site open data de la Drees.
- **Parent C.**, « [Le nombre d'infirmières augmenterait fortement d'ici à 2050, mais moins que les besoins en soins de la population vieillissante](#) », Drees, Études et Résultats n° 1319, décembre 2024.

